



Cofinancé par  
l'Union européenne

## Sensibilisation des jeunes à l'entrepreneuriat

### 1.1 Présentation de l'action

La politique régionale de sensibilisation des jeunes à l'entrepreneuriat est le fruit d'un partenariat inédit en France, construit avec la Région Académique faisant le lien avec la communauté éducative et les réseaux économiques locaux, elle a pour objectif de démocratiser la prise d'initiative et de créer les conditions favorables à un changement culturel dans tous les territoires des Hauts-de-France.

L'enjeu de cette politique de sensibilisation est donc de développer l'esprit d'entreprendre à l'école chez les élèves avec l'acquisition d'aptitudes liées à l'autonomie, à la prise d'initiatives, à la responsabilité et à la confiance en soi. Il s'agit également de mettre en place, de l'école primaire jusqu'au supérieur, des actions de sensibilisation, de formation et d'accompagnement dédiées à l'entrepreneuriat avec la formation des enseignants. Cette politique régionale est menée en collaboration avec le Région Académique, qui labellisent les actions, et elle s'appuie sur un collectif composé d'opérateurs qui interviennent dans les établissements.

Par ailleurs, dans un contexte de difficultés récurrentes de recrutements dans certains secteurs professionnels et sur certains bassins d'emplois, la sensibilisation des jeunes à l'entrepreneuriat leur permet, très souvent et plus rapidement au travers de la pédagogie entrepreneuriale, de les éclairer et de leur préciser leur voie et leur choix d'orientation d'une part, et d'autre part, de renforcer leur insertion et de consolider leur employabilité dans leur futur professionnel.

L'accompagnement proposé doit contribuer à la montée en compétence des élèves, prioritairement sur des compétences psychosociales et softskills (savoir être) mais également de favoriser une ouverture d'esprit pour une meilleure orientation.

La sensibilisation à l'entrepreneuriat est une alternative originale et efficace qui permet d'engager la jeunesse pour l'avenir. Il pousse le jeune à s'entreprendre dans son parcours scolaire (secondaire et supérieur) puis dans son parcours professionnel. Associé étroitement au terme de pédagogie par projet, la sensibilisation à l'entrepreneuriat fédère et donne du sens aux enseignements. Des objectifs quantitatifs et qualitatifs permettent de faire un suivi des actions dispensées sur la région académique. L'impact sur l'avenir des jeunes doit être mesurable via ces indicateurs.

### 1.2 Durée de l'action

L'accompagnement à la sensibilisation des jeunes débute dès le cycle 3 (CM1/CM2) et doit se

poursuivre en collège, lycée et dans l'enseignement supérieur. Les actions de sensibilisation sont proposées sous différents formats grâce à une nomenclature établie en fonction des compétences développées et de la temporalité de l'action :

- Esprit d'entreprendre : action court terme qui vise à développer des compétences douces
- Esprit d'entreprise : action moyen ou long terme qui englobe les compétences douces mais pousse jusqu'aux compétences plus techniques et concrètes.

L'objectif de ce parcours entrepreneurial est avant tout de capitaliser les expériences vécues tout au long de la scolarité du jeune et de les représenter sous forme de badges notamment.

### 1.3 Modalités de mise en œuvre

Pour l'enseignement secondaire, l'accompagnement prend notamment la forme de séances collectives de sensibilisation avec les partenaires labellisés. Ces ateliers doivent être adaptés aux niveaux des élèves. **Le financement régional est conditionné à la labellisation IDEE, délivrée par la région académique.** Cette labellisation permet entre autres de légitimer le contenu des actions proposées et de cibler son public. Les chargés de mission IDEE prospectent en établissements pour proposer des actions labellisées qui répondent aux attentes de la communauté éducative.

Pour l'enseignement supérieur, l'accompagnement prend notamment la forme de séances collectives de sensibilisation ainsi que des séances d'accompagnement individuel pour les étudiants en lien avec la communauté éducative.

### 1.4 Contenu de l'action

L'opérateur est libre de définir le contenu des accompagnements individuels et collectifs.

En complément, il est également possible de s'appuyer sur des outils en ligne venant compléter les séances collectives.

### 1.5 Contenu de l'accompagnement

Afin de pouvoir prétendre à une subvention de la Région au titre de cette action, l'opérateur devra être en capacité de disposer, si nécessaire, des prérequis suivants :

- Proposer des actions de court ou long terme qui répondent à un cahier des charges précis (développement des compétences entrepreneuriales notamment) et induit une labellisation de l'Education Nationale via un comité d'experts, composé d'inspecteur de l'Education Nationale et d'un chef d'établissement pour ce qui concerne l'enseignement secondaire ;
- Proposer différents formats avec des actions de court ou long terme pour ce qui concerne l'enseignement supérieur ;
- Proposer une veille sur les attentes et besoins de la communauté éducative ;
- Proposer des contenus de formation à destination des enseignants afin d'autonomiser les pratiques de pédagogie entrepreneuriale innovante ;
- Proposer des temps forts de valorisation des projets des jeunes ;

- Proposer des initiatives « Jeune & Audacieux »;
- Enfin, dans une volonté de renforcer la qualité des accompagnements sur le volet développement durable, la réponse à l'appel à projet devra comprendre une formation interne dédiée. Pour ce faire, la Région en partenariat avec HDFID, se chargera de proposer aux opérateurs des formations et animations adaptées sur les enjeux Rev3 (<http://rev3.hautsdefrance.fr>).

Dans le cadre de son offre d'accompagnement, l'opérateur devra intégrer ces thématiques dans sa pédagogie entrepreneuriale.

### 1.6 Eligibilité et plafonnement des dépenses

Les dépenses éligibles concernent exclusivement les charges liées à l'accompagnement à la sensibilisation des jeunes à l'entrepreneuriat.

Pour ce faire, la structure s'engage à mettre en œuvre les moyens permettant de comptabiliser de façon analytique le temps passé et les charges engagées.

Par souci de simplification, la Région pourrait appliquer une méthode comparable à celle pratiquée dans le cadre de la mobilisation de fonds européens (options coûts simplifiés) le cas échéant.

### 1.7. Qualité de l'accompagnement

Conformément aux obligations du SIEG, les opérateurs ont l'obligation d'évaluation et de reporting de leurs actions mises en place. Ainsi, le candidat doit mettre en place un système de mesure de la qualité du service rendu, qui permette de mesurer le niveau de satisfaction.

Qui plus est, la Région met en œuvre une démarche qualité qu'elle animera auprès des opérateurs et des bénéficiaires du dispositif.

### 1.8 Modalités d'intervention

Taux d'intervention régionale plafonné à 50 % des dépenses éligibles liées à l'action.

Dans un souci de performance et d'efficacité, la Région ajustera le montant de la subvention en fonction de la réalisation des objectifs par rapport aux objectifs conventionnés, qui se fondera sur les données produites dans l'outil de reporting proposé par la Région en lien avec HDFID.

## 1.9 Critères de sélection des candidatures

<b>Qualité de la ou des action(s) proposée(s) :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Moyens techniques, pédagogiques, et humains mobilisés</li><li>- Capacité d'innovation</li><li>- Actions mises en œuvre en faveur du développement durable</li><li>- Nombre de jours moyen par action proposée (courtes et longues).</li></ul>	30%
<b>Coût de la ou des action(s) proposée(s) :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Coûts des actions proposées</li><li>- Capacité à mobiliser d'autres financements</li><li>- Capacités administratives et techniques à gérer des fonds publics (notamment européens)</li></ul>	40%
<b>Volume d'activité traité :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Nombres d'actions courtes et longues proposées,</li><li>- Nombres de jeunes sensibilisés,</li><li>- Nombres d'enseignants sensibilisés et nombre d'entrepreneurs engagés.</li></ul>	30%